

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESSA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absente représentée : Pouvoir de VAUR Florence à LAVERRIERE Magali

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Pierre VALENTIN est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 24
Représentée : 1
Votants : 25

Délibération n° D2023_052- PATRIMOINE

Acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1483

La parcelle cadastrée section A n°1483 est limitrophe avec des parcelles de bois propriétés de la commune.

Madame NANJOD Danièle, épouse CHEVRIER, a proposé de céder cette parcelle de 1.218 m² à la commune. Le prix d'acquisition serait de 0,15 €/m², soit 182,70 € la parcelle.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PROCEDE** à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1483 d'une surface de 1.218 m², pour un montant de 0,15 €/m²
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces relatives à cette transaction
- **Les frais d'actes** sont à la charge de l'acquéreur

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures , Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance
Pierre VALENTIN

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 06/06/23
Publication en ligne le 06/06/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS